



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE au CCAS
pour l'année 2024-2025

**adressée aux bénéficiaires du service municipal de portage
de repas à domicile**

Nom et Prénom du demandeur : _____

Nom et Prénom du conjoint : _____

Nom et Prénom de la (des) autre(s) personne(s) vivant au foyer :

Adresse : _____

_____ 31340 VILLEMUR SUR TARN

Téléphone : _____

Situation familiale :

☐ Célibataire

☐ Divorcé(e)

☐ Veuf(ve)

☐ Marié(e)

☐ Union libre

Documents à joindre obligatoirement au dossier :

Le demandeur	Les autres personnes vivant au foyer
○ Carte d'identité ○ Avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023	○ Carte d'identité ○ Avis d'impôt 2024 sur les revenus 2023

Dépôt du dossier :

Le dossier doit être impérativement remis au Centre Communal d'Action Sociale situé au Pôle social au 2 avenue Saint Exupéry.

Le CCAS peut vous recevoir sur RDV - contacter l'accueil au 05.61.09.91.38

Le dossier doit être enregistré complet.

Vous serez informé par courrier si vous êtes éligible à l'aide. Elle s'appliquera automatiquement en déduction sur votre facture.

Signature du demandeur :

Date d'enregistrement du dossier complet :	
Tampon du CCAS :	